

Trans-azobenzene
SP-T-N-(ORG.)
Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 105 050
Nom commercial : Trans-azobenzene
Identification de la société : JEULIN
 T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99
 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900
 27019 EVREUX France
 e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : 01 45 42 59 59
Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- **Dangers pour la santé** : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
 Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
 Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2 - Attention (CLP : Muta. 2)
 Cancérogénicité - Catégorie 1B - Danger (CLP : Carc. 1B)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention (CLP : STOT RE 2)
- **Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)
 Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1)

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : Carc. Cat. 2; R45
 Muta. Cat. 3; R68
 Xn; R20/22-48/22
 N; R50-53

Règlements CE 1907/2006

Éléments d'étiquetage
Étiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- **Pictogramme(s) de danger**



- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H350 : Peut provoquer le cancer.
 H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 H332 : Nocif par inhalation.
 H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - **Généraux** : P102 : Tenir hors de portée des enfants. P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
 - **Prévention** : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

Trans-azobenzene
SP-T-N-(ORG.)
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- Intervention : P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 :

Symbole(s)



Phrase(s) R

: Toxique.
Dangereux pour l'environnement.
: R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R45 : Peut provoquer le cancer.
R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R68 : Possibilité d'effets irréversibles.

Phrase(s) S

: S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S53 : Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Azobenzène	: 100 env. %	103-33-3	203-102-5	611-001-00-6	----	Carc. Cat. 2; R45 Muta. Cat. 3; R68 Xn; R20/22-48/22 N; R50-53 ----- Carc. 1B (H350) Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H302) Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

SECTION 4. Premiers secours

Premiers soins

- Inhalation

: Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

- Contact avec la peau

: Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.

- Contact avec les yeux

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.

- Ingestion

: **En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).**
: **Consulter immédiatement un médecin.**



Trans-azobenzene

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Adéquats

: Eau.
Dioxyde de carbone.
Poudre.
Mousse.

Risques particuliers

: En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Combustible.
Danger d'explosion des poussières.
La décomposition thermique génère :
Oxydes d'azote.
Monoxyde de carbone.

Protection contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales

: Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage

: Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

Général

: **Limitier l'accès au personnel autorisé.**

Précautions lors du maniement et de l'entreposage

: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

Manipulation

: Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les poussières.

Stockage

: Après utilisation bien fermer le couvercle.
Eviter le contact avec l'humidité.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. (+15°C/ +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle

: Eviter toute exposition inutile.

- Protection respiratoire

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

- Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- Protection de la peau

: Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

- Autres

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

Trans-azobenzene**SP-T-N-(ORG.)****SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

Nom chimique	: Trans-azobenzene, azobenzene
Etat physique	: Cristaux.
Couleur	: Orange.
pH	: Aucune donnée disponible.
Poids moléculaire	: 182,23
Point de fusion [°C]	: 66-69
T° d'ébullition initiale [°C]	: 291-294
Densité	: 1,203 g/cm ³
Pression de vapeur [hPa]	: 1,33hPa à 103°C
Solubilité dans l'eau	: 6,4mg/l (25°C)
Point d'éclair [°C]	: 100
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Chaleur.
Matières à éviter	: Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone.
Polymerisation dangereuse	: Ne se produira pas.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	
- Inhalation	: Nocif par inhalation. Peut être irritant pour les voies respiratoires.
- Cutanée	: Peut être nocif en cas d'absorption cutanée. Peut provoquer une irritation de la peau.
- Oculaire	: Peut causer une irritation des yeux.
- Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.
- Autre	: L'exposition peut causer des troubles cardio-vasculaires. Chute de tension. La surexposition à ce produit peut provoquer une méthémoglobinémie. Cyanose. Peut causer un choc circulatoire, des difficultés respiratoires et des convulsions. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 1000 mg/kg
Toxicité chronique	
- Autre	: Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.
Effets cancérogènes	: Peut causer le cancer. Cancérogène catégorie : 1B (Règlement CE n° 1272/2008)
Effets mutagènes	: Les tests mutagéniques sont positifs. Mutagène catégorie : 2 (Règlement (CE) n°1272/2008) Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Autres informations toxicologiques	: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.



Trans-azobenzene

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement. Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna : CE50: 5 mg/l/24h. Toxicité pour les poissons : Oryzias latipes CL50 : 0,5 mg/l/48h Toxicité pour les algues : Desmodesmus subspicatus CL50 : 1,7 mg/l/48h
Persistance et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Procédures d'élimination des déchets	: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale	
- Proper shipping name	: UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III, (E)
- I.D. n°	: 90
- ADR/RID	: Group : III Class : 9
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: UN 3077 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (azobenzene)
- Classe	: 9
- Groupe d'emballage	: III
Transport aérien	
- ICAO/IATA	: UN 3077 environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (azobenzene)
- IATA - Classe ou division	: 9
Groupe d'emballage IATA	: III

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres	: Aucun(e).
--------	-------------

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 6

Révision nr : 0

Date : 31 / 7 / 2012

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Trans-azobenzene**SP-T-N-(ORG.)**

d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN

Règlement CE 1907/2006

JEULIN

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France

e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59